



Litige avec gdf concernant l'index

Par **liyah**, le **20/11/2008** à **13:38**

bonjour, rnje vous explique: rnJ'ai quitté en décembre 2007 mon appartement , état des lieux fai avec le propriétaire et relevé des compteurs, j'appelle GD Fpour leur indiquer mon ondex de départ, il le prenne en compte et me dise que je vias recevoir une facture de solde. Mars 2008, je reçois une facture pour un montant de 600€ me réclamant la période de janvier à Février 2008. Période pendant laquelle je n'étais pas dans le logement puisqu'un nouveau locataire est rentré dans ce logement le lendemain de mon départ, celui-ci n'a pas pensé à ouvrir un contrat GDF et a profité du fait que GDF n'avez pas ocupé le GAZ. En mars il coupe finalement le GAZ de cette personne et celle ci ouvre finalement un contrat a ce moment. Le dossier passe au service contentieux et je leur fournis les preuves que je n'étais pas dans le logement à la période faccturée, l'état des lieux de sortie ainsi qu'une attestation du propriétaire ou figure l'index GDF. QUELLE PROCEDURE PUIS JE ENTAMER POUR EN FINIR car GDF est vraiment de mauvaise foi, ils veulent me faire payé de l'énergie que je n'ai pas consommé. De plus il ne demande meme pas au nouveau locataire de payer cette consommation mais à moi. Tout ce la me dépasse. AIDEZ MOI. Merci d'avance

Par **biloute547**, le **12/12/2008** à **17:27**

bonjour je suis exactement dans le meme cas que vous. rnj ai quitté une maison le mois de decembre dernier 2007. j ai fais l etat des lieux et relevé de compteur. j ai immediattement contacter gdf pour leur communiquer l index de consommation. une semaine plus tard il m'envois une factuer correspondant a la consommation de novembre 2007 a la date ou je quite la maison. trois mois plus tard je recois une facture de 310 euros correspondant a la consommation de fin decembre 2007 a fin fevrier hors je n etais plus dans la maison. j ai appelé plusieurs fois le service client qui constatais bien une erreur mais rien n y a changé et

hier pour couronner le tout je recois une lettre de service contentieux comme quoi je dois 706 euros a GDF. j ai l intention d aller voir un service consommateur mais tout ca m énerve un peu car ils sont vraiment de mauvaise fois chez GDF et le service contentieux encore pire. comment ca s est terminé pour vous?nquelqu un peut il m aider?

Par **liyah**, le **13/12/2008** à **23:54**

Je n'ai à ce jour reçu qu'un seul recommandé me disant que je n'ai pas voulu répondre à leur demande. or j'ai donné tout ce que l'on m'a donné depuis le début; J'ai contacté une association de consommateur qui m'a dit de constituer un dossier et de le transmettre au tribunal compétent. Contacter en une et faites le nécessaire car CONTENTIA ne fera rien pour vous même si vous leur fournissez toutes les preuves de votre bonne foi.

Par **boheme35**, le **31/12/2008** à **11:27**

J'ai exactement le même problème. J'ai résilié par téléphone un contrat en juillet 2007 et la personne que j'ai eu m'a dit c'est bon la demande a bien été prise en compte. Je ne savais pas que je devais recevoir un courrier et j'ai travaillé tout l'été donc je ne me suis pas renseigné de ce courrier, pour moi mon contrat était résilié. Or en juin 2008 je souhaite rouvrir un contrat de gaz et là on m'informe que j' ai toujours un contrat alors que de nouveaux locataires étaient dans le logement. Pour commencer je leur demande de couper le gaz et ma demande de couper n'est prise en compte que trois mois après en septembre, c'est de la folie.rnDepuis juin je me bats avec GDF en les appelant, en envoyant des courriers, en contactant le cabinet de notaires du logement. J'ai tous les documents attestant de ma non-présence dans le logement et à chaque fois on me répond pas de problème ne payez pas c'est une erreur, ça je sais merci mais concrètement je continuais à recevoir des rappels de GDF. Et aujourd'hui c'est une lettre du service contentieux, contentia, que je reçois me demandant de payer la somme de 830 euros dans les huit jours. Je deviens folle, bien sûr au service contentieux ils ne veulent rien entendre, alors je commence à désespérer, l'erreur de GDF me retombe dessus c'est incroyable et après six mois de démarche j'en suis au point mort. Si votre problème s'est réglé faites moi savoir comment car je suis dans mes droits et personne ne veut l'entendre. Du coup avec le service contentieux j'ai peur que ça me coute encore plus cher pour rien.

Par **biloute547**, le **31/12/2008** à **11:48**

bonjourndepuis le dernier courrier que j ai reçu de la part de contentia me precisant que je devais payer la somme 710 euros dans un delai de 8 jours, je n ai pas eu de nouvelles. j ai envoyer un courrier a gdf en recommander avec accusé de reception dans lequel j ai mis toute les preuves de mon depart et en leur precisant qu il n etait pas question de payer une facture que je n ai pas consommer et que j avais fait des demarches aupres d un service consommateur. depuis plus de nouvelles. je ne suis plus inquiet car j ai aussi contacté un service juridique avec mon assurance qui m a assuré que meme si ca allait jusqu au tribunal, aucun juge me ferai payer une consommation qui n est pas la mienne. voila je vous tiendrai au

courant de l'avancement de cette histoire mais ne paniquer pas, leur service informatique est défaillant et il le sait bien.

Par **boheme35**, le **31/12/2008 à 12:03**

Merci beaucoup de votre réponse. Je vais à mon tour envoyer tous les documents que j'ai reçu pour un bilan pour prouver de ma bonne foi.
De plus contacter le service juridique de l'assurance est une bonne idée, je n'y avais pas pensé.
Je vous tiendrais au courant de la suite des événements, j'ai vu qu'on pouvait également contacter le médiateur de GDF alors je vais le tenter aussi, c'est dingue on doit payer des courriers recommandés et faire toutes les démarches alors que c'est eux qui ont fait l'erreur.